

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement
des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2013 -
Modification - Approbation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Chaque année, le Conseil de Communauté vote, au sein du budget primitif, les crédits mis à disposition des groupes politiques pour le financement de leurs frais de fonctionnement. Conformément aux dispositions du CGCT, il revient également à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités de répartition de ces crédits entre les groupes politiques constitués en son sein.

Dans le cadre de la présente mandature, quatre groupes politiques ont été déclarés au sein du Conseil :

- le groupe des élus socialistes et apparentés ;
- le groupe communauté d'avenir ;
- le groupe des élus communistes et républicains ;
- le groupe Europe écologie – Les Verts.

1 – Les frais de fonctionnement pris en charge :

Des locaux communautaires étant mis à disposition des groupes, les crédits prévus par cette délibération visent à financer l'acquisition de matériel de bureau ainsi que les frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Une circulaire du ministère de l'intérieur du 6 mars 1995 précise que cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Il revient aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée.

2 – Modalités de répartition des crédits :

Dans la continuité des délibérations antérieures, la répartition des crédits sera basée sur l'attribution d'une *partie fixe*, octroyée de façon égale entre les groupes politiques, et d'une *partie modulable* chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'entre eux au sein du Conseil.

Le montant total des crédits inscrits au budget principal pour l'année 2012, soit 64 056 Euros, a été reconduit à l'identique pour l'année 2013. Les parts fixes (1/3) et variables (2/3), pour la répartition de ces crédits, ont également été reconduites à l'identique :

Chaque groupe d'élus bénéficiera d'une dotation fixe de 5 338 Euros pour l'exercice.

Le solde de l'enveloppe, soit 42 704 Euros, sera réparti entre les différents groupes au prorata du nombre d'élus membres de chacun d'entre eux. Le constat d'une erreur sur les listes d'élus par groupe amène à ajuster la délibération votée en Décembre 2012 et portant sur le même objet. La nouvelle ventilation des parts variables est la suivante :

- Groupe communauté d'avenir : 20 284 €
- Groupe des élus socialistes et apparentés : 16 370 €
- Groupe Europe écologie – Les Verts : 3 203 €
- Groupe des élus communistes et républicains : 2 847 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5215-18 qui porte sur le fonctionnement des groupes de délégués pour les Communautés Urbaines de plus de 100 000 habitants ;

VU la circulaire du 6 mars 1995 portant sur l'application de la loi n° 95-65 du 19 Janvier 1995 relative au financement de la vie politique (NOR : INTB9500079C) ;

VU l'article 34-2 du Règlement Intérieur de la Communauté Urbaine prévoyant la détermination et la répartition des crédits attribués aux groupes politiques formés dans l'assemblée délibérante.

VU la délibération 2012/0913 qui a détaillé une répartition erronée des crédits dédiés au fonctionnement des groupes politiques au vu des principes fixés par cette même délibération et eu égard au nombre de conseillers par groupe.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : L'abrogation de la délibération n°2012/0913 du 21 décembre 2012.

Article 2 : La validation de la nouvelle répartition des crédits inscrits au budget primitif 2013 pour financer le fonctionnement des groupes politiques formés en son sein. Les crédits, inscrits au Chapitre 656 Article 6562 Fonction 01 CRB GH00, seront répartis sur la base d'une part fixe et d'une part variable. La part variable est ajustée au prorata du nombre de membres de chaque groupe rapporté à l'effectif total des délégués inscrits dans un groupe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2013
PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2013

Mme. MICHÈLE ISTE